BONCHAMP
commune passion

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 053-265302240-20261019-20261004-DE

Délibération
Du Conseil d'Administration

Séance du 19 octobre 2026

Président de séance : Monsieur Poisson, Président
Présents :
Représentants des élus : Mesdames, Lefeuvre, Pinçon, Monsieur Sanchez
Représentants des associations : Mesdames, Garnier, Mirzica, Monsieur Guilmeau
Excusées : Madame Saudrais pouvoir à Madame Garnier
Madame Defrance pouvoir à Madame Pinçon

Objet : Election du (de la) vice-Président(e) délégué

Vu l'article R.123-27 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des familles disposant que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un Vice-président. Il élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président ».

- Considérant qu'il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection d'un Vice-Président délégué.

- Considérant que Monsieur Guilmeau présente sa candidature

Le Conseil d'administration a élu à l'unanimité Monsieur Guilmeau Claude en qualité de Vice-Président délégué

Le Président

G. POISSON

C.C.A.S. Résidence Les Rosiers 53960 BONCHAMP